

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS
IMMOBILIERES DU CCAS
DE PEZILLA-LA-RIVIERE - ANNEE 2024
(article L2241-1 du code général des communes)

Les acquisitions et cessions à prendre en compte sont celles qui ont été effectuées pendant l'exercice budgétaire retracé par le compte administratif auquel le bilan est annexé.

ACQUISITIONS

Néant

CESSIONS

Néant

A Pézilla la Rivière, Le 31/12/2024
LE PRESIDENT,



Jean-Paul BILLES